

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le lundi 21 décembre 2009 à 20 h 15 à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers suivants : Monsieur André Bernier
 Monsieur Claude Larocque
 Monsieur Guy Lapointe
 Monsieur Robert Leclerc

Et les conseillères suivantes : Madame Nicole Ménard
 Madame Barbara Beugger

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Tous les membres du conseil forment quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le présent avis spécial de convocation le jour du 18 décembre 2009 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce dix-huitième jour de décembre 2009.

Cynthia Bossé
Directrice générale

1. Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

2. Modification à la résolution 410-12-2009.

Considérant la résolution 410-12-2009 à l'égard du choix du fournisseur pour l'achat d'un appareil respiratoire;

Considérant que monsieur Yves Ricard, directeur du service des incendies préfère changer de fournisseur pour éviter que les achats importants ne proviennent que d'une seule entreprise, laissant ainsi la Municipalité dépendante de cette dernière pour honorer la garantie d'achat si faillite ou fermeture il y a;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard, de reconsidérer le choix de la Municipalité pour favoriser l'entreprise Survivair pour l'achat de l'appareil respiratoire et ce, pour un montant de 4 800,00 \$ plus les taxes;

425-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit amendée la résolution 410-12-2009 pour que soit choisie l'entreprise Survivair pour l'achat de l'appareil respiratoire au montant de 4 800,00 \$ plus taxes.

3. Achat d'un support pour les bouteilles de l'appareil respiratoire

Considérant l'acquisition prochaine d'un poste de commandement mobile pour le service des incendies;

Considérant qu'un support pour les bouteilles d'oxygène est requis;

Considérant que Industries Lafleur inc. propose un prix de 1 528,00 \$ plus les taxes pour un support à bouteille en aluminium;

Considérant que le budget 2009 en incendie connaît un surplus;

426-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acheté le support pour bouteilles proposé par Industries Lafleur inc. au montant de 1 528,00 \$ plus taxes et que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à en effectuer les paiement.

4. Aide financière favorable au développement du Théâtre de la Dame de Cœur

Considérant que le Théâtre de la Dame de Cœur entreprend des démarches importantes afin que soit réalisé en 2010 le projet nommé « Phase V »;

Considérant que le Théâtre de la Dame de Cœur pourrait se voir bénéficié d'une aide gouvernementale d'environ 4,5 millions de dollars ce qui représente 90 % du coût total des travaux à entreprendre;

Considérant la résolution 274-09-2009 concernant l'asphaltage du site d'accès du Théâtre de la Dame de Cœur et qu'un montant de 20 094,01 \$ à été déboursé par la Municipalité afin de régler la facture de l'entreprise Bourget inc. et qu'une entente entre le Théâtre de la Dame de Cœur et la Municipalité lie les deux parties afin que le Théâtre de la Dame de Cœur bénéficient de deux années pour régler sa part, soit 5 023,00 \$ la première année et 5 023,00 \$ la deuxième année;

Considérant que CHAPEAU, conseil d'administration du Théâtre de la Dame de Cœur souhaite une participation financière de la Municipalité au montant de 30 000,00 \$ réparti sur deux ans, soit 15 000,00 \$ la première année, et 15 000,00 \$ la deuxième année afin que soit réalisé le « Projet V »;

427-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit approuvée la demande d'aide financière de CHAPEAU au montant de 30 000,00 \$ réparti sur deux ans, soit 15 000,00 \$ la première année et 15 000,00 \$ la deuxième année et ce, conditionnellement à la mise en œuvre du projet « Phase V »;

Que soit déduit du montant la part que le Théâtre de la Dame de Cœur doit payer pour les travaux d'asphaltage de leur air d'accès soit 5 023,50 \$, la première année et 5 023,50 \$ la deuxième année;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à effectuer un paiement de 9 976,50 \$ pour l'année 2010 et un paiement de 9 976,50 \$ pour l'année 2011 à CHAPEAU pour la réalisation de son « Projet V ».

5. Demande d'appui financier du musée Saint-Éphrem

Considérant la demande du musée Saint-Éphrem à l'effet que la Municipalité participe financièrement à l'expansion de cet attrait touristique;

Considérant que la demande s'élève à un montant de 1 250,00 \$ par année pendant trois ans;

Considérant que le musée Saint-Éphrem tend à devenir un site d'intérêt touristique et croit ainsi attirer cette industrie dans notre Municipalité;

428-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit accordé au musée Saint-Éphrem, une aide financière de 1 250,00 \$ pour l'année 2010;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à en effectuer le paiement.

6. Demande d'aide financière du Regroupement Récréatif d'Upton inc.

Considérant que le Regroupement Récréatif d'Upton inc. travaille pour que les loisirs de la Municipalité soient vivants et intéressants pour notre communauté;

Considérant qu'un montant de 15 000,00 \$ est alloué depuis quelques années au service des loisirs;

Considérant que le Regroupement Récréatif d'Upton inc. demande qu'un 5 000,00 \$ supplémentaire soit alloué cette année portant ainsi la demande à 20 000,00 \$ afin que soit repartit en force le service des loisirs de la Municipalité d'Upton;

Considérant la mise en place d'une politique familiale en 2010;

429-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande financière du Regroupement Récréatif d'Upton inc;

Qu'un budget annuel de 20 000,00 \$ soit alloué;

Que le RRU soit rencontré par les membres du Conseil;

Que de nouveaux mécanismes soient mis en place afin que le conseil autorise les argents dépensés au fur et à mesure.

7. États financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2008

Considérant que l'Office Municipal d'Habitation a déposé ses états financiers pour l'année 2008;

Considérant que l'Office Municipal d'Habitation connaît un déficit de l'ordre 3 514,00 \$ pour cette période;

430-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit remboursé le montant de 3 514, 00 \$ à l'Office Municipal d'Habitation pour le déficit qu'elle connaît pour l'année 2008.

8. Soumission pour les travaux d'analyses de l'eau en laboratoire

Considérant que le contrat avec l'entreprise SMI, Laboratoires d'Analyses S.M. inc. vient à échéance en ce qui concerne les travaux d'analyse d'eau en laboratoire de la Municipalité;

Considérant les deux propositions de service reçues à la Municipalité pour l'analyse de l'eau pour l'année 2010 et que les prix soumis sont les suivants :

| Entreprise | Montant (taxes incluses) |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| SMI Laboratoires d'analyses S.M. inc. | 3 716,97 \$ |
| Consultants Vetco inc. | 2 328,33 \$ |

431-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le soumissionnaire le plus bas et conforme soit retenu, soit ici nommé : Consultants Vecto inc. et ce pour un montant de 2 328, 97 \$ pour une entente en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.

9. Acquisition d'une camionnette pour le service des travaux publics

Considérant la résolution 403-12-2009 à l'effet que les représentants du service de la voirie, messieurs Lapointe et Bernier ainsi que monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics, devaient magasiner des camionnettes et proposer à l'ensemble du conseil les soumissions reçues;

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

| Soumissionnaire | Marque | Prix |
|------------------------|--------|--------------|
| Lussier Pontiac | Sierra | 15 300,00 \$ |
| Les Automobiles Simard | GMC | 17 995,00 \$ |

432-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de Lussier Pontiac pour une camionnette Sierra au montant de 15 300,00 \$ plus les taxes applicables;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer tous les frais inhérent à l'acquisition de la camionnette.

10. Conception du journal de la Municipalité d'Upton

Considérant que le contrat avec Madame Marie-Hélène Lapalme, infographiste et chargée de la mise en page et de la publication du Bavard d'Upton, vient à échéance;

Considérant que la Municipalité a reçu deux soumissions pour la production, la mise en page et la publication du journal;

Considérant la lettre de madame Marie-Hélène Lapalme qui se désiste de l'appel d'offre sur invitation;

Considérant la soumission de « Les Publications Municipales » au montant avant taxes, par parution de 895,00 \$

433-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenu Les Publications Municipales pour la mise en page et de la publication du journal municipal au montant de 895,00 \$ avant taxes, par parution.

11. Réaménagement du bureau Municipal

Considérant qu'il est à prévoir des travaux de réaménagement pour le bureau municipal;

Considérant qu'à cette période de l'année, les activités au niveau de la construction sont généralement plus calmes et par ce fait, les entrepreneurs plus disponibles;

434-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour procéder à un appel de soumission par invitation auprès d'entrepreneurs reconnus et accrédités par la licence commerciale auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

Que les efforts soient mis pour que les entrepreneurs locaux ou de la région immédiate soient invités à soumissionner pour effectuer les travaux d'aménagement du bureau municipal;

Que les résultats obtenus soient divulgués lors d'une séance ultérieure.

12. Résolution réclamant une commission d'enquête publique

Cet item est reporté à une assemblée ultérieure.

13. Règlement de tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

Cet item est reporté à une assemblée ultérieure.

14. Avis de motion – Modification du règlement 99-31 – Traitement des élus

Monsieur Guy Lapointe donne avis de motion afin que soit présenté à une séance ultérieure une modification au règlement 99-31 concernant le traitement des élus.

15. Prêt permanent pour le puit #4

Considérant que le règlement 2004-126 de la Municipalité d'Upton autorisant l'exécution de travaux d'implantation, de raccordement et l'achat d'équipements nécessaires pour le puits #4 ainsi que le financement des travaux;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un emprunt permanent à la Caisse populaire de la Rivière Noire, sur une période de cinq (5) ans, et ce, pour un montant de 81,000 \$ à un taux fixe de 4.95 % semestriel;

435-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, un prêt permanent aux conditions mentionnées dans le préambule.

16. Recommandation de Teknika-HBA

Considérant l'ajout possible de lignes d'échantillonnage pour les puits numéro 3 et 4 et le raccordement de la ligne d'échantillonnage du puits no. 2;

Considérant que la Municipalité doit prendre une décision afin de déterminer la pertinence d'ajouter des lignes d'échantillonnage étant donné qu'il s'agit de l'eau brute;

Considérant que la Municipalité a mandaté la firme Teknika-HBA afin d'évaluer l'ensemble de la situation;

Considérant que Teknika-HBA reconnaît que le prix demandé par Plomberie Brébeuf au montant de 2 162,00 \$ lui apparaît raisonnable;

Considérant que Teknika-HBA soumet l'idée d'effectuer un survol de tous les autres points d'échantillonnage, avant et après chloration, avant et après les filtres;

436-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soient retenus les services de Plomberie Brébeuf pour l'ajout de lignes d'échantillonnage pour les puits numéro 3 et 4 et le raccordement de la ligne d'échantillonnage du puits numéro 2 et ce, pour un montant de 2 162,00 \$ plus les taxes;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à en effectuer le paiement.

17. Certificat de paiement #2 et #3 à l'entreprise Automation R.L. inc.

Considérant la recommandation de paiement de l'entreprise Teknika-HBA concernant la modification aux installations de traitement d'eau potable effectuée par l'entreprise Automation R.L.inc.;

Considérant que le décompte progressif numéro 2 s'élève à un montant de 168 628,14 \$ et que le décompte progressif numéro 3 s'élève à un montant de 65 145,02 \$;

437-12-2009

En conséquence, **il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à payer l'entreprise Automation R.L. inc., le décompte progressif numéro 2 au montant de 168 628,14 \$ et le décompte progressif numéro 3 au montant de 65 145,02 \$ concernant la modification aux installations de traitement d'eau potable.

18. Demande de modification au règlement d'urbanisme

Considérant que le 18 décembre dernier le Comité consultatif d'urbanisme n'a pu tenir l'assemblée qui avait dûment été convoquée faute d'avoir le quorum des membres;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme reporte à la première semaine de janvier d'analyser la demande de modification au règlement de zonage de la Municipalité d'Upton;

Considérant le plan de projet de lotissement modifié préparé par monsieur François Malo, arpenteur géomètre de ses minutes 3 279 en date du 9 décembre 2009;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau l'entente pour travaux municipaux;

438-12-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit à nouveau modifiée l'entente pour travaux municipaux intervenue entre la Municipalité d'Upton et Morphan inc. le 5 juin 2009 afin de remplacer le plan projet de lotissement faisant partie intégrante de l'annexe « C » par le plan projet de lotissement modifié par François Malo, arpenteur géomètre en date du 9 décembre 2009.

19. Rapport budgétaire 2010 de l'Office d'Habitation d'Upton

Monsieur Yves Croteau, maire, dépose le rapport budgétaire de 2010 pour l'Office d'Habitation d'Upton et tous les membres de ce conseil en prennent connaissance.

20. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

21. Levée de l'Assemblée

439-12-2009

Il est **proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente Assemblée à 20 heures, 25 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale